



Nous n'oublierons pas !

Déclaration Liminaire CHSCTA du 7 mai 2020

Monsieur Le Recteur, Président du CHSCTA, Mesdames et Messieurs,

Le 13 avril, l'annonce de la réouverture le 11 mai des écoles, collèges et lycées par le Président a surpris son propre gouvernement et l'ensemble des Français.

Surpris, ce gouvernement a publié un protocole sanitaire 3 semaines après cette annonce et 1 semaine avant la réouverture annoncée.

Un protocole sanitaire élaboré par un organisme privé, le bureau Véritas, qui a bien des égards nous montre qu'il est inadapté à la spécificité qu'est l'École. Pourquoi ne pas s'appuyer sur les experts qui sont au sein même de l'EN ?

Un protocole sanitaire envoyé par courriel un vendredi 1^{er} mai et le dimanche 3 mai au mépris du droit à la déconnection.

Il reste donc moins d'une semaine aux directeurs, directrices et chefs d'établissement pour lire, déchiffrer, appliquer en concertation avec les mairies, les collectivités, les conseils départementaux et régionaux, la cinquantaine de pages qui en découle.

L'ensemble des personnels de l'Education Nationale et la population sont surpris également par cette décision et à juste raison, puisque :

- La pandémie est toujours à son niveau maximum : niveau 3
- La quantité de morts annoncée est toujours de plusieurs centaines par jour
- De nombreux pays repoussent leur rentrée des classes à septembre
- Le gouvernement vient d'annoncer ce samedi 2 mai un prolongement de l'état d'urgence pour 2 mois de plus
- Le Conseil Scientifique a inscrit dans son avis n°6 du 20 avril que « *le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et les universités, avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes. En conséquence, la Conseil scientifique propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre.* »
- Des maires (Montech, St Porquier, Lavilledieu...) s'opposent à cette réouverture prématurée, et ils sont de plus en plus nombreux
- Le Sénat non plus ne valide pas le plan de déconfinement
- Le président du Conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique (Alfred Marie Jeanne) a annoncé la décision de ne pas réouvrir les établissements scolaires au motif que selon lui, *les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour assurer la reprise des cours et empêcher la propagation du virus.* Cette décision a été prise avec l'ensemble des acteurs de l'éducation au niveau local.
 - Il y a une iniquité de traitement entre Français.
 - Y aurait-il deux poids deux mesures dans notre république ?
- Les lieux de cultures resteront fermés ainsi que les bars, restaurants, après le 11 mai
- Les rassemblements de plus de 10 personnes seront proscrits dans les rues et chez les particuliers
- Les plages seront toujours fermées au public

- L'Ordre des médecins s'oppose à cette réouverture et dénonce un manque absolu de logique. « *Mieux vaut préparer la rentrée que de déconfiner en urgence* »
- Le protocole de déconfinement pour les entreprises, publié par le ministère du Travail dimanche 3 mai 2020, recommande en priorité de revoir l'organisation du travail, en privilégiant le télétravail. Le travail à distance doit en effet être "la règle chaque fois qu'il peut être mis en œuvre" elle est déjà en œuvre dans notre ministère. (Source AEF - Dépêche n°627068)

Nous ne sommes pas dupes, pour ce gouvernement, c'est l'économie qui prime et non la santé des populations !

Nous n'oublierons pas !

Le ministre M. Blanquer annonce que le confinement et la continuité pédagogique en télétravail causent des inégalités sociales. Il faut donc que l'école reprenne pour ces jeunes en difficulté (sic). Dans la foulée et de manière injonctive, les IEN, les chefs d'établissement demandent aux enseignants de faire des listings des élèves en difficultés scolaires et sociales sur des outils parfois proscrits par notre propre employeur, pour prioriser le retour de ces jeunes (sont-ce des pratiques discriminatoires ?). De plus, la dichotomie prévisible entre le présentiel et le distanciel, renforce les RPS chez les collègues qui s'inquiètent, s'angoissent pour les publics accueillis et notamment les plus fragiles.

Mais où est donc le droit à l'école pour tous ? N'est-ce pas contradictoire ?

Il en est ainsi pour l'EPS et son cortège d'impossibilités matérielles d'une pratique pédagogique quotidienne que nous ne pourrions appeler cours d'EPS : ce sera du « gigotage encadré et maltraitant ». Dans ces conditions, il nous apparaît donc impossible d'encadrer et de faire pratiquer une activité physique à des élèves tant du primaire que du secondaire, dans les collèges et les lycées, et de pouvoir certifier en plus que les conditions sanitaires seraient remplies.

M. Blanquer n'est pas à une contradiction près puisqu'il s'aperçoit également que certains de ces jeunes subissent des violences, parfois ne mangent pas à leur faim et le retour à l'école serait bien pour eux. Pourtant dans le protocole, on trouve la préconisation « si l'organisation de l'établissement le prévoit, les familles devront opter pour des repas froids ou des paniers repas ».

Dans l'organisation de l'accueil et concernant le maintien de la distanciation physique : le témoignage des collègues volontaires pour l'accueil des enfants des personnels soignants est sans appel : c'est impossible ! Et les conséquences sont difficilement acceptables, pour preuve, en Haute-Garonne, 32 enseignants volontaires sur 269 ont été contaminés. Combien dans les autres départements ?

Concernant les masques, il est question de masques dits « grands publics ».

A ce jour, il n'existe aucune étude sur les masques dits « grands publics » en tissu lavable validée par les instances médicales. Les études montrent que les masques chirurgicaux sont efficaces à 68 % et les masques FFP le sont à 91 %. Les Agences Régionales de Santé s'expriment pour indiquer que les masques chirurgicaux et/ou FFP sont à réserver en priorité aux soignants.

Pourquoi ? Les stocks sont-ils à zéro ?

Pas pour tous puisque des entreprises comme Airbus ou Toyota, en France, fournissent ce type de masques à leurs salariés. De plus, la grande distribution a su/pu s'approvisionner plus facilement que l'État en masque dit chirurgicaux pour les vendre en multipliant le prix par 10.

Dans la dernière mouture du protocole sanitaire, la solution a été trouvée, le masque n'est donc **plus obligatoire** sauf dans le cas où nous ne pouvons pas maintenir les distances physiques et **recommandées**

dans toutes les autres situations. Il n'est même plus fait mention de la date du 11 mai comme date de mise à disposition de ces masques dans les écoles et établissements.

Pourtant il sera obligatoire dans les transports en commun et dans les rues de certaines communes.

Nous allons donc rester confinés dans une salle de classe avec potentiellement la possibilité de se retrouver avec un porteur du virus ou de le transmettre.

Pourquoi devrions-nous faire les frais de cette mauvaise gestion ?

Devons-nous nous contenter d'un mieux que rien ?

En tant que représentants des personnels, membres du CHSCTA et préventeurs nous répétons ici que les enjeux sanitaires, organisationnels et pédagogiques sont loin d'avoir des réponses satisfaisantes et ne sont pas de nature à favoriser un déconfinement cohérent et responsable.

Concernant la capacité d'accueil, l'enseignant(e) est-il/elle prévu(e), ou doit-il/elle être collé(e) au mur ? Les classes de 50m² sont assez rares et nos projections montrent que les effectifs doivent être adaptés au cas par cas.

Nous rappelons ici que l'article du code du travail L4121-1 et 2 oblige l'employeur à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Pour ce faire, il doit mettre en œuvre les 9 principes généraux de prévention, dont le premier est **d'éviter le risque**, ce qui implique de supprimer le danger ou l'exposition à celui-ci. Dans le cas où le gouvernement persiste dans sa volonté de réouverture des établissements scolaires, l'employeur devra évaluer les risques qui ne peuvent être évités. Cette évaluation devra être inscrite dans le Document Unique.

Il est bien entendu que si le protocole final ne peut être suivi à la lettre, les établissements ne pourront pas rouvrir. Mais qui en sera le garant ? Qui vérifiera ? Qui validera les adaptations locales élaborées par les directeurs, directrices, chefs d'établissement et les collectivités locales ? Ces derniers ne sont pas des experts en matière de questions sanitaires en période de pandémie. C'est notre employeur qui seul peut prendre la décision de réouverture d'une école ou d'un établissement par validation des protocoles qui seront mis en place localement.

Les représentants en CHSCT refusent de porter une responsabilité qui incombe à notre employeur.

Nous souhaitons que vous, Monsieur le Recteur, validiez l'intégralité des organisations locales afin de protéger pénalement les différents acteurs de l'EN. En effet, quid de la responsabilité des enseignants, des directeurs/directrices, et des chefs d'établissement au cas où il y aurait des cas de contaminations ?

Est-ce qu'un enseignant pourra se prévaloir de la protection fonctionnelle du fonctionnaire s'il contamine un ou des élèves ?

La mise en œuvre de ce protocole n'est pas réalisable dans les délais impartis et en fonction des publics accueillis. Elle porte les germes de RPS avec le lot d'angoisses, de peurs, de stress nés de la précipitation et de l'impréparation. Dans le premier degré, ce protocole est la négation même du rôle de l'École.

Dans la précipitation, l'État met en danger les 900 000 personnels et les 12 millions d'élèves.

Nous tirons la sonnette d'alarme ! Non, Non et NON, les conditions sanitaires, organisationnelles et pédagogiques ne sont toujours pas réunies pour rouvrir les écoles et les établissements scolaires.

Les CHSCT académique et départementaux, ainsi que les organisations syndicales n'ont eu de cesse de le répéter depuis le 13 avril, jour de l'allocution du président.

Il est temps que vous puissiez entendre les voix qui s'élèvent partout, les voix de la raison.

Les représentants FSU au CHSCTA